

LE JOURNAL D' HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE



ejournalhge.fr

4063 CONGRESSISTES : RECORD BATTU !

Dr Franck DEVULDER

Mars 2016 - 14

Les JFHOD viennent de se clôturer sur un succès remarquable pour son comité d'organisation constitué de la SNFGE et de la FMC HGE, soutenu par l'engagement sans faille de toutes les sociétés scientifiques et professionnelles de l'hépatogastroentérologie. 4063 participants : un record pour les médecins français et étrangers inscrits ! Ces journées sont devenues incontournables pour l'ensemble de l'hépatogastroentérologie francophone.

Lors de ces journées, le SYNMAAD a tenu comme chaque année son symposium que je vous invite à retrouver en **cliquant sur ce lien**. Celui-ci a permis l'annonce de la création d'une nouvelle cotation pour la pratique de biopsies multiples chez des patients souffrant d'un EBO long et dans le cadre de la surveillance des MICI, en respectant les données scientifiques actuelles. Cette facturation s'inscrit dans une démarche d'amélioration de nos pratiques professionnelles. Elle verra le jour avant la fin de cette année. Le Docteur Yves ALLIOUX, responsable du département des actes médicaux à la CNAMTS, nous a expliqué la méthodologie de la hiérarchisation des actes de notre spécialité. Comme vous le savez, le CNP HGE a, sur demande de la CNAMTS, proposé cinq actes non inscrits aujourd'hui à la nomenclature et qui devraient également trouver une ligne budgétaire dans un très proche avenir. Il s'agit de l'exérèse de polypes de grande taille (plus de 10 mm dans le tractus digestif supérieur, plus de 15 mm au niveau colo-rectal), de la pH-métrie Bravo, de l'exploration du colon par la vidéo capsule endoscopique, du traitement de la maladie hémorroïdaire par le HAL Doppler, et de la radiofréquence des lésions dysplasiques du bas œsophage. Le symposium du SYNMAAD a donné l'occasion à Madame le Docteur Monique WEBER, Directrice Générale de l'OGDPC, de nous expliquer les changements issus de la refonte du DPC dans la nouvelle loi de santé. La finalité de cette réforme est, aux dires du cabinet ministériel, de simplifier un système jugé trop complexe tout en maintenant la philosophie initiale du DPC, qui vise à associer une phase de formation continue à une analyse des pratiques professionnelles afin de contribuer à la meilleure formation possible pour chacun d'entre nous.

Nous reviendrons régulièrement vers vous dans les semaines et mois à venir afin de vous informer sur les avancées dans les négociations conventionnelles menées pour l'ensemble des médecins libéraux et sur les spécificités concernant l'hépatogastroentérologie où le SYNMAAD met tout en œuvre pour améliorer notre pratique professionnelle.

Dr Franck DEVULDER

Mars 2016 - 14



«Les propos exprimés n'engagent que leurs auteurs à l'exclusion de ses annonceurs»

IZINOVA
Solution à usage pour solution buvable

Nouvelle préparation pour lavage colique

Pour voir tout ce que
vous devez voir

Izinova est indiqué chez l'adulte dans le lavage colique, préalablement à toute intervention nécessitant un intestin propre (par exemple, visualisation de l'intestin lors d'une exploration endoscopique ou radiologique, ou intervention chirurgicale). Izinova n'est pas un traitement de la constipation.

• Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité de certains de ses usages. Ces usages peuvent être ajoutés à l'étiquetage sans modifier les informations relatives à la sécurité. Consultez votre médecin pour obtenir des informations complètes sur ce médicament. (MPS) dans votre pays. Consultez également sur le site internet de l'ANSM (www.ansm.sanofi.fr) la rubrique 'Sécurité'.

Mentions légales

LA GASTROENTEROLOGIE, C'EST NOTRE DOMAINE

APTALIS

Rédacteur en Chef : Dr Franck DEVULDER
Directeur de publication : Jean-Fabien REY

Editions DUREY
706, Chemin du Suy Blanc - 06610 LA GAUDE
Tél. : 04 92 27 38 87 - Fax : 04 92 12 81 18

Pour recevoir correctement notre newsletter, il est conseillé d'ajouter notre email dans vos expéditeurs autorisés et/ou dans votre carnet d'adresses. **Consultez l'aide en ligne.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant ainsi que, le cas échéant, d'un droit de rectification sur simple demande à CCC. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, **suivez ce lien.**